

Communiqué de presse du 6 mai 2009

**Oui à une baisse d'impôts pour les familles et la classe moyenne !
Non à des cadeaux fiscaux supplémentaires pour les plus riches !**

Suite au vote du projet de loi PL10199 ce mardi 5 mai 2009 par la Commission fiscale du Grand Conseil, les Socialistes tiennent à vous faire part des principales raisons qui ont motivé un refus du projet de loi lors du vote en commission.

Si les Socialistes ont accueilli avec intérêt le projet de loi du Conseil d'Etat visant essentiellement à alléger la fiscalité des familles et de la classe moyenne, ils regrettent que la majorité de droite du Grand Conseil ait imposé en commission, le traitement prioritaire de son propre projet de loi maximaliste, le PL 10199 dont le résultat sera une baisse importante des recettes fiscales.

Au vue de la situation conjoncturelle actuelle, pour les Socialistes,

**- une baisse d'impôts responsable ne doit pas dépasser 200 à 250 millions de francs par année
- elle doit être exclusivement consacrée à la classe moyenne et aux familles.**

Or, le résultat sorti de la Commission fiscale offre 100 millions de diminution d'impôts en plus.

Le PL 10199 propose des mesures inacceptables: derrière le slogan et l'aide à la classe moyenne à moyenne élevée, la droite a notamment introduit le principe du bouclier fiscal au-delà d'un revenu brut annuel de 1,6 million de francs.

L'introduction de ce bouclier fiscal est particulièrement choquante pour les Socialistes: **Comment accepter de faire baisser les impôts de quelques centaines de contribuables les plus riches de près de 45 millions de francs par an, alors que les familles et les personnes de la classe moyenne, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, doivent se répartir un gâteau de l'ordre de 250 millions de francs?!**

En lieu et place du bouclier fiscal et des cadeaux fiscaux pour les plus riches, les Socialistes ont proposé plusieurs mesures en commission, visant à **compenser la baisse des recettes fiscales, tout en permettant de rendre l'impôt pour les familles de la classe moyenne :**

- **La suppression des forfaits fiscaux (suppression de l'Art. 14);**
- **La suppression des exonérations accordées aux personnes physiques comme « allègements fiscaux » (Art. 15 ; mais le cas semble être essentiellement théorique à ce jour) ;**
- **Le retour à la déduction de la prime moyenne cantonale d'assurance maladie par tranche d'âge, afin de ne pas accorder des déductions supplémentaires pour les primes élevées des plus privilégiés (Art. 32) ;**
- **L'ajout de nouvelles tranches pour les revenus élevés dans le barème de l'impôt (Art. 41, Taux de l'impôt), soit 19% pour la tranche 609'103 à 800'000 F, 19.5% pour la tranche 800' 001 à 1 000 000 et 20% pour la tranche de 1 000 0001 et plus ;**
- **L'ajout de nouvelles tranches pour les fortunes élevées (Art. 59 Taux de l'impôt sur la fortune)**
- **L'abrogation de la disposition du bouclier fiscal.**

René Longet, président (Tel: 079 690 31 19)

Pour des compléments d'information, vous pouvez contacter également :

Roger Deneys, député à la commission fiscale (079 418 68 64)

Lydia Schneider Hausser, députée à la commission fiscale (079 382 82 89)

Alberto Velasco, député (079 373 82 29)

Mariane Grobet-Wellner, députée à la commission fiscale (022 757 21 66)

Argumentaire détaillé

Dossier de presse

1. Le contexte de travail

Si les Socialistes ont accueilli avec intérêt le projet de loi du Conseil d'Etat visant essentiellement à alléger la fiscalité des familles et de la classe moyenne, ils regrettent que la majorité de droite du Grand Conseil ait imposé en commission, le traitement prioritaire de son propre projet de loi maximaliste, le PL 10199, dont les conséquences fiscales n'ont évidemment pas pu être calculées avec précision par ses auteurs mais dont les chiffres estimés initialement par l'administration fiscale s'élevaient à près d'un milliard de francs par an, soit 15% des recettes fiscales annuelles du canton de Genève !

En devant travailler sur ce projet de loi extrémiste plutôt que sur un projet ciblé, la commission fiscale a d'une part, dû multiplier les séances (2 séances hebdomadaires de 2h au lieu d'une, ce qui dépasse les limites de l'acceptable pour des politiciens de milice qui ne sont pas des lobbyistes professionnels) et d'autre part travailler dans une précipitation qui a fait voter la commission à l'issue d'un 3^{ème} débat escamoté (2 séances seulement) et véritablement peu sérieux (chiffrage de certaines mesures non connu à ce jour; les chiffres devraient être remis en commission le 12 mai prochain).

2. Le contexte économique

Si les bonis réalisés ces dernières années (750 millions en tout) donnent au Canton de Genève des possibilités d'action nouvelle, il est important de relever que la dette reste élevée (10 milliards), que la conjoncture économique est pour le moins incertaine et que l'Etat de Genève doit disposer de moyens suffisants pour exercer correctement ses missions, notamment dans des secteurs sensibles qui ne donnent pas toute satisfaction aux Socialistes à ce jour : transports (réseau de transports public développé trop lentement, notamment dans les secteurs qui doivent accueillir de nouveaux logements), santé (encadrement insuffisant, médecine « expéditive »), social (prestations supprimées ou réduites par la majorité de Droite du Grand Conseil au prétexte de moyens insuffisants de l'Etat), éducation, sécurité.

Si nous voulons éviter de faire subir les conséquences de nos actes aux générations futures ou même de nous mettre nous-mêmes dans une situation inconfortable ces prochaines années, une baisse de la fiscalité doit donc être adaptée aux possibilités réelles de notre canton compte tenu des investissements à consentir à court et moyen terme et de la nécessité de diminuer le poids de la dette (coût annuel entre 200 et 300 millions de francs).

Nous ne pensons pas qu'une baisse d'impôts trop généreuse et électoraliste, qui doit ensuite être compensée par des coupes ou diminutions de prestations, de subventions ou d'allocations, ou des augmentations de taxes (transports, écolages, déchets, etc.) soit un calcul judicieux.

Pour les Socialistes, une baisse d'impôts responsable ne doit pas dépasser 200 à 250 millions de francs et doit être exclusivement consacrée à la classe moyenne et aux familles. Le résultat sorti de la Commission fiscale offre 100 millions de diminution d'impôts en plus. Derrière le slogan et l'aide à la classe moyenne à moyenne élevée, la droite a notamment introduit le principe du bouclier fiscal au-delà d'un revenu brut annuel de 1,6 million de francs.

3. Les mesures positives : pour la classe moyenne et les familles

Les Socialistes ont approuvé les mesures visant à diminuer la fiscalité de la classe moyenne et des familles, notamment en acceptant le splitting et la déduction sociale pour charges de famille.

Rappelons que le principe du splitting est un changement important vu l'évolution de la famille; il tend à rendre une justice fiscale aux personnes mariées face aux personnes célibataires ou vivant en couple libre. Cette mesure a cependant un coût. Malheureusement, la rapidité exigée de la droite lors de la fin des débats ne nous permet pas de vous indiquer exactement ce coût que nous ne connaissons que la semaine prochaine. Mais lors des derniers travaux sur ce sujet, le coût en terme de non-entrée fiscale était de 79 millions.

Les autres mesures concernant la classe moyenne sont :

- tranche de revenus à un taux de 0% d'impôts jusqu'à 16'853.- de revenus annuels
- déduction pour travail du conjoint : 500 frs
- déduction pour charge de famille : 10'000 frs
- déduction pour frais de garde effectifs : 4000 frs
- exonération de 20 % des anciennes rentes LPP
- nouvelle manière de prendre en compte les rentiers avec 10'000 frs de déduction supplémentaire au seuil des 16'853.- frs
- Art. 32 : "Déduction des primes maladie effectivement payées par le contribuable". Outre sa non-conformité à la LHID (voir ci-dessous). Cette mesure incluse dans le paquet pour les familles ne nous convient pas. Elle n'a pas de limites; elle donne la possibilité de déduire le montant effectif des frais médicaux (en dessus 0,5 % revenus imposable) et cotisations maladie sans tenir compte de la prime moyenne cantonale. Cette mesure est un cadeau clair aux riches qui peuvent se payer des assurances complémentaires avec franchises basses. Elle est une mesure contraire à la limitation des prix des primes maladie, une porte ouverte à une augmentation de ces primes.

Il est à noter que l'article 40 visant à accorder des déductions spécifiques aux bénéficiaires de rentes AVS/AI est essentiellement là pour éviter des hausses d'impôts importantes dues à ce projet de loi chez les retraités ;

4. Les mesures inacceptables

L'introduction d'un bouclier fiscal à l'Art. 60 "Charge maximale", est particulièrement choquante pour les Socialistes :

Comment accepter de faire baisser les impôts de quelques centaines de contribuables les plus riches de près de 45 millions de francs par an, alors que les familles et les personnes de la classe moyenne, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes doivent se répartir un gâteau de l'ordre de 250 millions de francs.

Si les explications fournies par le Conseil d'Etat ont leur légitimité (proximité de notre concurrent fiscal vaudois), cette mesure n'est pas acceptable dans le cadre d'un projet de loi visant à améliorer le sort du plus grand nombre. La stratégie est d'ailleurs assez écœurante : on espère faire passer la pilule aux Genevois-es en glissant la mesure « en douce » au milieu des autres. Un travail politique responsable et sérieux – mais évidemment bien plus risqué – aurait consisté à déposer un projet de loi spécifique pour cette mesure afin que le peuple puisse se prononcer spécifiquement à ce sujet.

Les Socialistes dénoncent le procédé ici employé et estiment que la seule présence de cette mesure dans le cadre de ce projet de loi suffit à saboter l'esprit de consensus qui aurait pu régner pour aboutir à une diminution de la fiscalité des familles et de la classe moyenne.

5. Les conséquences inconnues

Au terme du 2^{ème} débat, il a été demandé de chiffrer les conséquences fiscales du projet de loi sur les communes genevoises. Selon l'administration fiscale, ce montant s'élève à environ 25% du montant total, soit environ 100 millions de francs de baisse de recettes fiscales pour les communes genevoises. Mais nous n'en connaissons pas le détail, notamment en termes d'impact spécifique à chaque commune. Et les communes genevoises n'ont donc pas pu être informées à ce jour des conséquences de ce projet de loi sur leurs finances, ni évidemment venir faire valoir devant notre Commission des arguments visant à adapter telle ou telle mesure.

6. La légèreté juridique

Par idéologie pure et malgré les explications détaillées et argumentées du Département des Finances quant aux risques de recours que cela faisait courir au projet de loi, la majorité de Droite a pris des décisions qui ne sont pas conformes au Droit supérieur (LHID notamment) :

A l'article 24 : "valeur locative", il a de justesse été évité au dernier moment de calculer un taux d'effort " qui ne saurait excéder un maximum de 20% des revenus bruts totaux", signifiant que cette valeur pouvait être nulle pour des personnes fortunées mais sans revenus, ce qui est incompatible avec la LHID.

A l'article 32, "Déductions de santé", et contre l'avis exprimé par le Conseiller d'Etat François Longchamp pour d'évidentes raisons de politique de la santé, la Droite a fait voter un amendement visant à exonérer le montant total des primes maladie payées par le contribuable, ce qui est non-conforme à la LHID lequel précise que le montant déductible doit être **plafonné** !

7. Les propositions des socialistes

Compte tenu des dérives financières de ce projet de loi qui vont au-delà de ce qui est supportable, les Socialistes ont déposé divers amendements en 3^{ème} débat. En lieu et place du bouclier fiscal et des cadeaux fiscaux pour les plus riches, les Socialistes ont proposé plusieurs mesures en commission, **visant à compenser la baisse des recettes fiscales, tout en permettant de rendre l'impôt pour les familles de la classe moyenne.** Nos diverses propositions n'ont pas pu faire l'objet de chiffrage dans le cadre de nos travaux et il nous a ainsi été impossible d'en connaître la portée fiscale exacte, ni donc d'en privilégier une en particulier en toute connaissance de cause.

Les propositions socialistes refusées en commission :

- La suppression des forfaits fiscaux (suppression de l'Art. 14);
- La suppression des exonérations accordées aux personnes physiques comme « allègements fiscaux » (art. 15 ; mais le cas semble être essentiellement théorique à ce jour) ;
- Le retour à la déduction de la prime moyenne cantonale d'assurance maladie par tranche d'âge, afin de ne pas accorder des déductions supplémentaires pour les primes élevées des plus privilégiés (Art. 32) ;
- L'ajout de nouvelles tranches pour les revenus élevés dans le barème de l'impôt (Art. 41, Taux de l'impôt), soit 19% pour la tranche 609 103 à 800 000 F, 19.5% pour la tranche 800 001 à 1 000 000 et 20% pour la tranche de 1 000 001 et plus ;
- L'ajout de nouvelles tranches pour les fortunes élevées (Art. 59 Taux de l'impôt sur la fortune)
- L'abrogation de la disposition du bouclier fiscal.

8. Quelques chiffres :

Dette du canton de Genève : 10 milliards

Coût annuel de la dette : entre 200 et 300 millions de francs

Recettes fiscales annuelles : 6.2 milliards

Budget cantonal annuel : 7 milliards